



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-034-2019-12

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-030 - ARRÊTÉ n° DS2019-106 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Yann DEBOS, Directeur du Cabinet du Directeur Général (2 pages)	Page 4
IDF-2019-12-19-027 - ARRÊTÉ n° DS2019-107 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Nils AVANTURIER, Directeur adjoint du Cabinet du Directeur Général (2 pages)	Page 7
IDF-2019-12-19-032 - ARRÊTÉ n° DS2019-108 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Anne VENRIES, Directrice du Département Démocratie Sanitaire (2 pages)	Page 10
IDF-2019-12-19-031 - ARRÊTÉ n° DS2019-109 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur David HEARD, Directeur du Pôle Information et Communication, (2 pages)	Page 13
IDF-2019-12-19-029 - ARRÊTÉ n° DS2019-110 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Delphine FLANDROIS, Responsable du Département communication (2 pages)	Page 16
IDF-2019-12-19-028 - ARRÊTÉ n° DS2019-111 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Arnaud BLANDEYRAC, Chargé de mission des instances de la démocratie sanitaire et des relations avec les représentants des usagers (2 pages)	Page 19
IDF-2019-12-19-035 - ARRÊTÉ n° DS2019-112 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Agnès CARADEC-USEO, Directrice adjointe du Pôle Ville-Hôpital (2 pages)	Page 22
IDF-2019-12-19-038 - ARRÊTÉ n° DS2019-115 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins (2 pages)	Page 25
IDF-2019-12-19-039 - ARRÊTÉ n° DS2019-116 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Kévin MARCOMBE, Directeur adjoint du Pôle « Ressources humaines en santé » (2 pages)	Page 28
IDF-2019-12-19-040 - ARRÊTÉ n° DS2019-117 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Franck ODOUL, Directeur adjoint du Pôle Efficience (2 pages)	Page 31

IDF-2019-12-19-041 - ARRÊTÉ n° DS2019-118 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins (2 pages)	Page 34
IDF-2019-12-19-042 - ARRÊTÉ n° DS2019-119 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Gaëlle SANGER, Responsable du département pilotage médicoéconomique (2 pages)	Page 37
IDF-2019-12-19-043 - ARRÊTÉ n° DS2019-120 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Béatrice SEVADJIAN, Directrice du Pôle Ville- Hôpital (2 pages)	Page 40
IDF-2019-12-19-033 - ARRÊTÉ n° DS2019-80 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Monsieur Nicolas PÉJU, Directeur général adjoint (2 pages)	Page 43
IDF-2019-12-19-034 - ARRÊTÉ n° DS2019-81 PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 46
IDF-2019-12-19-036 - ARRÊTÉ n°DS2019-113 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle Efficience (2 pages)	Page 49
IDF-2019-12-19-037 - ARRÊTÉ n°DS2019-114 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Madame Anne HGOBURU, Directrice du Pôle « Ressources humaines en santé » (2 pages)	Page 52

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-030

ARRÊTÉ n° DS2019-106

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur Yann DEBOS, Directeur du
Cabinet du
Directeur Général

ARRÊTÉ n° DS2019-106

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Yann DEBOS, Directeur du Cabinet du Directeur Général**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB COM, DOC et DEMOS**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,

- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Yann DEBOS, Directeur du Cabinet du Directeur Général**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB COM, DOC et DEMOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-027

ARRÊTÉ n° DS2019-107

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur Nils AVANTURIER, Directeur
adjoint du Cabinet du Directeur Général

ARRÊTÉ n° DS2019-107

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Yann DEBOS**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Nils AVANTURIER, Directeur adjoint du Cabinet du Directeur Général**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB COM, DOC et DEMOS**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Nils AVANTURIER, Directeur adjoint du Cabinet du Directeur Général**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB COM, DOC et DEMOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-032

ARRÊTÉ n° DS2019-108

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Madame Anne VENRIES, Directrice du
Département
Démocratie Sanitaire

ARRÊTÉ n° DS2019-108

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Yann DEBOS** et de **Monsieur Nils AVANTURIER**, délégation de signature est donnée à **Madame Anne VENRIES**, Directrice du Département **Démocratie Sanitaire**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DEMOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Anne VENRIES, Directrice du Département Démocratie Sanitaire**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DEMOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-031

ARRÊTÉ n° DS2019-109

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur David HEARD, Directeur du
Pôle Information
et Communication,

ARRÊTÉ n° DS2019-109

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Yann DEBOS** et de **Monsieur Nils AVANTURIER**, délégation de signature est donnée à **Monsieur David HEARD, Directeur du Pôle Information et Communication**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB COM et DOC**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,

- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur David HEARD, Directeur du Pôle Information et Communication**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB COM et DOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-029

ARRÊTÉ n° DS2019-110

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Madame Delphine
FLANDROIS, Responsable du Département
communication

ARRÊTÉ n° DS2019-110

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Yann DEBOS**, de **Monsieur Nils AVANTURIER** et de **Monsieur David HEARD**, délégation de signature est donnée à **Madame Delphine FLANDROIS**, **Responsable du Département communication**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB COM et DOC**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Delphine FLANDROIS, Responsable du Département communication**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB COM et DOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-028

ARRÊTÉ n° DS2019-111

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur Arnaud

BLANDEYRAC, Chargé de mission des instances de la
démocratie sanitaire et des
relations avec les représentants des usagers

ARRÊTÉ n° DS2019-111

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Yann DEBOS**, de **Monsieur Nils AVANTURIER** et de **Madame Anne VENRIES**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Arnaud BLANDEYRAC**, **Chargé de mission des instances de la démocratie sanitaire et des relations avec les représentants des usagers**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DEMOS**, les actes valant engagement

juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Arnaud BLANDEYRAC, Chargé de mission des instances de la démocratie sanitaire et des relations avec les représentants des usagers**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DEMOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-035

ARRÊTÉ n° DS2019-112

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Madame Agnès CARADEC-USEO,
Directrice adjointe du Pôle Ville-Hôpital

ARRÊTÉ n° DS2019-112

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE**, Directeur de l'Offre de Soins, de **Monsieur Pierre OUANHNON**, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins et de **Madame Béatrice SEVADJIAN**, Directrice du Pôle Ville-Hôpital, délégation de signature est donnée à **Madame Agnès CARADEC-USEO**, Directrice adjointe du Pôle Ville-Hôpital, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**,

les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Agnès CARADEC-USEO, Directrice adjointe du Pôle Ville-Hôpital**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-038

ARRÊTÉ n° DS2019-115

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de
l'Offre de Soins

ARRÊTÉ n° DS2019-115

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-039

ARRÊTÉ n° DS2019-116

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur Kévin MARCOMBE, Directeur
adjoint du Pôle
« Ressources humaines en santé »

ARRÊTÉ n° DS2019-116

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, et de Madame Anne HGOBURU, Directrice du Pôle Ressources Humaines en santé**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Kévin MARCOMBE, Directeur adjoint du Pôle « Ressources humaines en santé »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des

autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Kévin MARCOMBE, Directeur adjoint du Pôle « Ressources humaines en santé »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-040

ARRÊTÉ n° DS2019-117

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur Franck ODOUL, Directeur
adjoint du Pôle Efficience

ARRÊTÉ n° DS2019-117

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, et de Madame DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle « Efficience »**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Franck ODOUL, Directeur adjoint du Pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Franck ODOUL, Directeur adjoint du Pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-041

ARRÊTÉ n° DS2019-118

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur
adjoint de la
Direction de l'Offre de Soins

ARRÊTÉ n° DS2019-118

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-042

ARRÊTÉ n° DS2019-119

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Madame Gaëlle SANGER, Responsable du
département pilotage médicoéconomique

ARRÊTÉ n° DS2019-119

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE**, Directeur de l'Offre de Soins, de **Monsieur Pierre OUANHNON**, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins et de **Madame DRAGNE-EBRARDT**, Directrice du pôle Efficience, délégation de signature est donnée à **Madame Gaëlle SANGER**, Responsable du département pilotage médico-économique, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement

allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Gaëlle SANGER, Responsable du département pilotage médico-économique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-043

ARRÊTÉ n° DS2019-120

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Madame Béatrice SEVADJIAN, Directrice
du Pôle Ville-
Hôpital

ARRÊTÉ n° DS2019-120

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE**, Directeur de l'Offre de Soins, de **Monsieur Pierre OUANHNON**, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, délégation de signature est donnée à **Madame Béatrice SEVADJIAN**, Directrice du Pôle Ville-Hôpital, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Béatrice SEVADJIAN, Directrice du Pôle Ville-Hôpital**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-033

ARRÊTÉ n° DS2019-80

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Monsieur Nicolas PÉJU, Directeur général
adjoint

ARRÊTÉ n° DS2019-80

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Nicolas PÉJU, Directeur général adjoint**, à effet de signer, dans le cadre des autorisations d'engagement allouées à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, tous les actes valant engagement juridique.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Nicolas PÉJU, Directeur général adjoint**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-034

ARRÊTÉ n° DS2019-81

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE
DELEGATION DE SIGNATURE
ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES
VALANT ENGAGEMENT
JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES
FAITS
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

ARRÊTÉ n° DS2019-81

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

ARRÊTE

Article 1

Sont abrogés à compter du 1^{er} janvier 2020 les arrêtés suivants, portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits :

Arrêté n° 2019-52 (AVANTURIER) du 14 octobre 2019
Arrêté n° 2019-69 (BEAUDET) du 21 novembre 2019
Arrêté n° 2019-19 (BILGER) du 25 mars 2019
Arrêté n° 2019-56 (BLANDEYRAC) du 14 octobre 2019
Arrêté n° 2019-73 (BOULHAROUF) du 21 novembre 2019
Arrêté n° 2019-18 (COURTOIS) du 25 mars 2019
Arrêté n° 2019-51 (DEBOS) du 14 octobre 2019
Arrêté n° 2019-65 (DESMET) du 21 novembre 2019
Arrêté n° 2018-123 (DRAGNE-EBRARDT) du 14 décembre 2018
Arrêté n° 2019-64 (DUMONT) du 21 novembre 2019
Arrêté n° 2019-74 (DUTRANOY) du 21 novembre 2019
Arrêté n° 2019-70 (EL BAZ) du 21 novembre 2019
Arrêté n° 2019-22 (FAISSE) du 25 mars 2019
Arrêté n° 2019-55 (FLANDROIS) du 14 octobre 2019
Arrêté n° 2019-38 (GINOT) du 6 septembre 2019
Arrêté n° 2019-53 (HEARD) du 14 octobre 2019
Arrêté n° 2018-124 (HEGOBURU) du 14 décembre 2018
Arrêté n° 2019-71 (HOUSIEAUX) du 21 novembre 2019
Arrêté n° 2019-67 (HUIN) du 21 novembre 2019
Arrêté n° 2018-121 (JAFFRE) du 14 décembre 2018
Arrêté n° 2019-39 (JANNEAU) du 6 septembre 2019
Arrêté n° 2019-40 (LE GUEN) du 6 septembre 2019
Arrêté n° 2018-132 (LEMOINE-PAPE) du 14 décembre 2018
Arrêté n° 2018-133 (LEONE) du 14 décembre 2018
Arrêté n° 2018-142 (LEPAGE) du 14 décembre 2018

Arrêté n° 2019-68 (MALETERRE) du 21 novembre 2019
Arrêté n° 2018-126 (MARCOMBE) du 14 décembre 2018
Arrêté n° 2019-21 (MARTY) du 25 mars 2019
Arrêté n° 2019-20 (MONTANGON) du 25 mars 2019
Arrêté n° 2018-127 (ODOUL) du 14 décembre 2018
Arrêté n° 2018-122 (OUANHNON) du 14 décembre 2018
Arrêté n° 2018-119 (PEJU) du 14 décembre 2018
Arrêté n° 2019-66 (PELAS-KOLOGO) du 21 novembre 2019
Arrêté n° 2019-79 (SANGER) du 17 décembre 2019
Arrêté n° 2019-34 (SEVADJIAN) du 26 août 2019
Arrêté n° 2019-46 (SOMARRIBA) du 30 septembre 2019
Arrêté n° 2019-72 (TOUMIAT) du 21 novembre 2019
Arrêté n° 2019-54 (VENRIES) du 14 octobre 2019
Arrêté n° 2019-41 (WEISSLEIB) du 6 septembre 2019

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-036

ARRÊTÉ n°DS2019-113

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT,
Directrice du pôle
Efficience

ARRÊTÉ n°DS2019-113

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins**, délégation de signature est donnée à **Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-19-037

ARRÊTÉ n°DS2019-114

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Madame Anne HEGOBURU, Directrice du
Pôle
« Ressources humaines en santé »

ARRÊTÉ n°DS2019-114

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
- CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins**, délégation de signature est donnée à **Madame Anne HGOBURU, Directrice du Pôle « Ressources humaines en santé »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Anne HGOBURU, Directrice du Pôle « Ressources humaines en santé »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU